



FLAXWEILER

AVIS

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'entreprise ORANGE Communications Luxembourg S.A. a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Grevenmacher, Section B des Bois, numéro cadastral 1067/2785.

Le collège des bourgmestre et échevins,
P. Ruppert, F. Rollinger, G. Heiderscheid

